



# Modifications à l'homologation des pesticides contenant du zoxamide



Tous les pesticides utilisés au Canada doivent être homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les pesticides sont réévalués pour vérifier qu'ils respectent toujours les exigences en matière de santé et d'environnement. Les réévaluations peuvent entraîner la révocation d'un produit ou d'utilisations d'un produit. Santé Canada peut aussi demander des modifications à l'étiquette d'un produit, y compris aux mesures d'atténuation des risques, aux sites d'utilisation et aux méthodes d'application.

Le zoxamide est un fongicide utilisé sur les pommes de terre, les raisins et les oignons en bulbe. Les éléments clés de la décision de réévaluation du principe actif **zoxamide**, publiée le 9 février 2023, sont résumés ci-dessous.

## Modifications aux étiquettes des pesticides contenant du zoxamide, à partir du 9 février 2025

### Mesures d'atténuation des risques

- Application terrestre seulement sur les oignons
- Mise à jour des zones tampons
- Recommandation d'aménager une bande de végétation filtrante (BVF)
- Mises en garde concernant les sites propices au ruissellement et lorsque de fortes pluies sont prévues
- Mises en garde concernant la toxicité potentielle du zoxamide pour les organismes aquatiques

Les utilisateurs doivent respecter les instructions des étiquettes mises à jour.

L'utilisation d'un pesticide de manière non conforme au mode d'emploi de l'étiquette constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### Lisez l'étiquette

Tous les pesticides homologués au Canada disposent d'une étiquette approuvée par Santé Canada où figure un numéro d'homologation. Lisez attentivement l'étiquette d'un pesticide, car elle contient des renseignements précis sur la façon de l'utiliser.

Pour trouver l'étiquette la plus à jour, utilisez notre [outil de recherche d'étiquette](#) en ligne ou cherchez « étiquettes pesticides Santé Canada » à l'aide de votre moteur de recherche préféré.

## Pour plus d'information

Décision de réévaluation [RVD2023-04](#), Zoxamide et préparations commerciales connexes. *La décision de réévaluation est le document officiel de Santé Canada. En cas de disparité avec le contenu de la présente fiche d'information, le contenu de la décision prévaut.*

Le Programme de la conformité des pesticides (PCP) de Santé Canada est responsable de l'application de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Visitez : [canada.ca/conformite-pesticide](https://canada.ca/conformite-pesticide)